

TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS

OBJECTIFS

BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE

Action financée par la Région Centre – Val de Loire

Le brevet professionnel agricole Travaux d'Aménagements Paysagers forme des Entrepreneurs de travaux paysagers, paysagistes, jardiniers-paysagistes, ouvriers paysagistes. La finalité de cette formation est l'insertion professionnelle.

Le BPA Travaux d'Aménagements paysagers permet également la poursuite d'étude supérieure (BAC PRO) ou une spécialisation (CS Taille et Soins des Arbres...).

Le site de l'EPLFPA de Tours-Fondettes Agrocampus avec son domaine paysager de 20 ha est le support de la formation.

ARCHITECTURE PAR MODULES DU BPA TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS

UNITES CAPITALISABLES	MATIERES PRINCIPALES	HORAIRE
DOMAINE COMMUN		
UC G1 : Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale	Français	42h
	Mathématiques	28h
	Informatique	25h
	Recherche documentaire	14h
UC G2 : Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique	Economie d'entreprise	50h
UC G3 : Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable	Développement durable	28h
	Sécurité	
	Ecologie	
DOMAINE PROFESSIONNEL		
UC O1 : Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, des connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers	Biologie – multiplication – agronomie – climatologie Reconnaitances des végétaux Techniques de taille	336h
UC O2 : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipement sur un chantier de paysage	Mécanique Ergonomie Sécurité Matériaux toutes activités	58h
UC S1 : Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager	Tonte – débroussaillage Arrosage - topographie	26h
UC S2 : Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager	Gazon – plantation Dallages - allées	87h
UC S3 : Utiliser les engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité	Mécanique	Cf UC O2
UCARE 1 : Mettre en œuvre une terrasse bois	Terrasse bois	23h
UCARE 2 : Etre capable de connaître les systèmes de production et d'obtention des plantes horticoles ligneux	Histoire de vie du végétal	21h
Technique de Recherche d'Emploi Accueil – suivi - Bilan		30h

POSITIONNEMENT

Cette formation s'adresse aux Demandeurs d'Emplois inscrits à Pôle Emploi et ayant une fiche de prescription validée par leurs référents, aux salariés d'entreprise et autres publics souhaitant effectuer une reconversion professionnelle et pouvant justifier par production d'un document écrit d'un an d'expérience professionnelle à temps plein au minimum dans n'importe quel domaine.

Des tests de positionnement auront lieu en mai /juin (entretien de motivation, tests écrits de connaissances)

EXAMEN

Le diplôme de niveau V est délivré par le Ministère de l'Agriculture après obtention de la totalité des Unités Capitalisables et des UCARES, validés lors d'un jury permanent composé de formateurs techniques et de professionnels du paysage.

En cas d'échec à une des Unités Capitalisables ou UCARES, possibilité de la repasser pendant une durée de 5 ans. Passé ce délai, le bénéfice des unités acquises est alors annulé.

UC et UCARES		DISCIPLINES	Epreuve de Formation	Epreuve de Rattrapage
Enseignement général	G1	Français, Mathématique, Informatique, Recherche documentaire	oui	oui
	G2	Economie d'entreprise	oui	oui
	G3	Développement durable – Sécurité - Ecologie	oui	oui
Enseignement professionnel	O1	Pratique professionnelle relative aux E.V.	oui	oui
	O2	utilisation des matériaux, matériels et équipement sur un chantier	oui	oui
	S1	Réaliser les travaux relatifs à l'entretien	oui	oui
	S2	Réaliser les travaux relatifs à la création	oui	oui
	S3	Mécanique	oui	oui
	Ucare 1	Mettre en œuvre une terrasse bois	oui	oui
Ucare 2	Histoire de vie du végétal	oui	oui	

STAGES

Partie intégrante de la formation, les stages en milieu professionnel d'une durée de 8 semaines sont obligatoires.

DÉBOUCHES ET POURSUITE D'ÉTUDES

Insertion professionnelle :

- Création de sa propre activité
- Ouvrier espaces verts en entreprises privées, collectivités territoriales, pépinières, jardineries, golfs, châteaux...

Poursuite d'études :

- Certificat de spécialisation
- Bac Professionnel



RÉSULTATS DE L'ÉTABLISSEMENT

2013 : 87 %
2014 : 100 %
2015 : 100 %